



20.09.02

Madame, Monsieur, Chers Parents ou responsable légal,

Nous profitons de la présente pour vous remercier de la confiance que vous avez accordée à l'ensemble de la communauté éducative du Collège Saint François en nous confiant la scolarité de votre enfant.

Par ce courrier, notre volonté est de vous rassurer et de vous garantir que nous mettons tout en œuvre pour faciliter le retour des élèves au Collège, dans les meilleures conditions possibles. Nous travaillons quotidiennement dans le respect des textes et des recommandations qui nous sont fournis par la FWB.

La rentrée des classes est arrivée. Suivant la circulaire 7685 du 18 août définissant une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020-2021 dans le contexte de la Covid-19, il est établi ce qui suit (des modifications sont susceptibles d'être apportées en fonction de l'évolution de l'épidémie)

❶ Présence à l'école

Vos enfants sont soumis à l'obligation scolaire dès le 1^{er} jour de la rentrée.

Pour l'ensemble des classes, l'horaire normal débutera le jeudi 03 septembre, il a été distribué ce mercredi 02 septembre.

Selon l'évolution de l'épidémie, plusieurs scénarios ont été définis.

La rentrée s'effectuera en code jaune, c'est-à-dire que les élèves seront présents à l'école durant toute la semaine.

Si malheureusement la situation devait se détériorer, 2 autres scénarios sont envisagés.

- En code orange : pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années, présence 5 jours par semaine ; pour les élèves dès la 3^{ème} année, les groupes-classe seront divisés en 2. Dans ce cas, le demi-groupe A sera présent les lundi, mardi et mercredi en semaine 1 et les jeudi et vendredi en semaine 2. Le demi-groupe B viendra en alternance les jeudi et vendredi en semaine 1 et les lundi, mardi et mercredi en semaine 2.
- En code rouge : les groupes-classes de tous les niveaux sont divisés en 2 et la présence à l'école s'effectuera comme expliqué ci-dessus.

Le demi-groupe auquel votre enfant appartient lui serait communiqué dans les plus brefs délais. Dès lors, pour des raisons évidentes d'organisation, aucune demande de changement de classe ou de groupe ne sera acceptée. Il est donc totalement inutile de contacter le Collège à ce sujet.

❷ Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tous dans les bâtiments.

Les élèves sont tenus de se présenter à l'école avec leur(s) masque(s) personnel(s). Il n'y aura pas de distribution de masques à l'école. Tout élève se présentant sans masque pourrait se voir refuser l'accès à sa classe jusqu'à ce qu'un membre de sa famille lui en fournisse un. Les oublis répétés seront sanctionnés. La direction peut être contactée en cas de difficulté financière.

Un masque porté plus de 4h perd son rôle protecteur. Il faut donc prévoir 2 masques par jour. Nous vous conseillons de ranger les masques dans une enveloppe.

Le port du masque est obligatoire durant toute la journée dans tous les bâtiments ainsi qu'au réfectoire jusqu'à l'installation à table, par bulles-classes

Le masque pourra être enlevé durant les cours d'éducation physique et à l'extérieur sur la cour de récréation. Son port reste cependant conseillé dans les cas où la distanciation ne peut être respectée. La multiplication des contacts est déconseillée. Il est donc demandé aux élèves de rester le plus possible au sein de leur bulle-classe.

⑤ Règles d'hygiène

Les gestes barrière restent d'application

- Lavage des mains à l'entrée dans le bâtiment, en classe, après le passage aux toilettes.
- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont présents à de nombreux endroits de l'établissement. Nous vous conseillons néanmoins de fournir un petit flacon de gel à votre enfant, qu'il conservera dans son cartable dans un sachet bien fermé.
- Distanciation sociale, pas de bisous, de poignées de mains, d'accolades....

Nous comptons sur votre collaboration afin de sensibiliser votre enfant à l'importance du respect de ces mesures.

④ Activités extrascolaires

A l'heure actuelle, les activités extra muros sont suspendues sauf pour pratiquer un sport (piscine par exemple) ou si les élèves restent en mouvement durant cette activité.

⑤ Entrée et sortie du bâtiment

Le lavage des mains est obligatoire. Nous vous demandons d'encourager vos enfants à respecter les règles de distanciation sociale et d'éviter les regroupements

⑥ Evolution

La situation sanitaire étant en perpétuelle évolution, nous vous demandons de consulter régulièrement votre boîte mail ainsi que le site du Collège.

De même, en cas d'infection avérée de votre enfant, la direction doit être prévenue le plus rapidement possible, par mail, afin que le PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole) puisse être prévenu et qu'il puisse appliquer le protocole sanitaire prévu. Toute décision lui reviendra, en la matière, dans le respect de la circulaire 7713 du 27 août 2020.

Nous sommes conscients que ces mesures sanitaires sont contraignantes, il convient donc à chacun d'agir en citoyen responsable afin que nous soyons tous en sécurité.

En cas de non-respect des mesures sanitaires volontaire et répété, des sanctions et/ou des mesures d'écartement pourraient être prises.

Nous sommes heureux de revoir les jeunes qui nous sont confiés, en pleine forme, pour débiter une nouvelle année que nous vous souhaitons la meilleure possible.

G. Lebrun
Directeur